

Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique sénior
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Montréal, le 19 février 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: R-3837-2013
Prix de l'équilibrage
N/dossier : 312-00655

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint copie de l'ordonnance TGI-004-2013 de l'Office national de l'énergie (« ONÉ »), laquelle modifie les tarifs de Trans Québec & Maritime Pipeline (« TQM ») à compter du 1^{er} janvier 2014.

Gaz Métro signale que, depuis le 1^{er} mai 2013, elle assume les frais de transport sur le réseau de TQM.¹ Conséquemment, la variation de ces coûts de transport en cours d'année, en raison d'un changement de tarif approuvé par l'ONÉ, devrait être traitée par le biais d'un transfert de coût au service d'équilibrage (*pass-on* d'équilibrage).

Or, dans le cadre du présent dossier R-3837-2013 (Cause tarifaire 2014), Gaz Métro a informé la Régie qu'elle ne ferait aucune addition au CFR *Pass-on d'équilibrage* (*changement de tarif en cours d'année*) étant donné que « l'effet des changements de tarifs sur le coût des outils [d'équilibrage est] capté par les trop-perçus/manques à gagner à compter du 1^{er} décembre 2013 »².

¹ D-2013-081, par. 80

² Pièce B-0145, Gaz Métro-11, Document 26, p. 12

D'ailleurs, dans sa décision D-2013-054 (par. 42) relative à la Cause tarifaire 2013, la Régie a approuvé la création d'un compte de frais reportés relatif aux trop-perçus et manques à gagner découlant des revenus du service d'équilibrage. Ainsi, à moins d'indication contraire de la Régie, Gaz Métro souligne que l'effet des modifications aux tarifs de TQM, telles qu'approuvées par l'ONÉ, sera inclus dans le calcul déterminant les manques à gagner/trop-perçus d'équilibrage lors du prochain rapport annuel.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Sigouin-Plasse', followed by a long horizontal flourish.

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/nv